



Recours contre un DPU Safer

Par mes

Bonjour. DPU SAFER, art L143-2 et suivant du CRPM.je souhaiterais savoir:

Si dans le cas d'un recours (pour annulation d'une DPU, pour erreurs sur le fond et la forme),dans le cas ou je serais débouté, puis-je pour opposer un refus d'accepter la proposition de la SAFER, et retirer mon bien à la vente. Je pense toutefois faire un référé suspension. merci bien de votre réponse